

**CONSEIL MUNICIPAL LORIOL**

La réunion du Conseil Municipal de la ville de LORIOL aura lieu le :

**Mardi 21 janvier 2020 à 18h30  
en mairie, salle du conseil**

**Ordre du jour :**

	Approbation du compte rendu du précédent CM	➔	Monsieur le maire
<i>Délibération</i>	<b><u>1- Transfert d'immobilisation entre le budget principal et le budget annexe Bâtiments d'accueil</u></b>	➔	Monsieur le maire
<i>Information</i>	<b><u>questions diverses</u></b>		

# **COMPTE RENDU DEFINITIF**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 21 JANVIER 2020**

**Présents** : Messieurs Claude AURIAS, Pierre LESPETS, Jean-Pierre MACAK, Jean-Marc PEYRET, Pierre MAIA, Nicolas AUDEMARD, David VIGUIER, Samuel MARTINS, Jérémy RIOU, Jacques MALSERT, Mesdames Catherine JACQUOT, Yvette DILLE, Isabelle JAUBERT, Françoise BRUN, Aracéli PLANTIER, Olivia ROUGNY, Estelle COURTIAL, Cécile DEMONTEIL COSTA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Messieurs Jacques FAYOLLET, Thomas DUC, Mesdames Christina REBOULET, Béatrice REYMOND LEBRUN, Céline POURCHAILLE, Chantal KAPSA, Martine MARIN, Catherine BALLIGAND POULENAS.

**Absents** : Mesdames Hanna FAURIEL, Christiane MARTY, Lucette RODILLON.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 21 janvier 2020, à 18 heures 30, salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de M. Claude AURIAS, maire.

Madame Aracéli PLANTIER est désignée secrétaire de séance.

#### **I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 DECEMBRE 2019**

Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est approuvé à l'unanimité après que Madame ROUGNY se soit interrogée sur la fluctuation du nombre de votants car habituellement il est noté si un élu ne participe pas au vote ce qui n'est pas le cas dans ce compte rendu. Monsieur le maire répond qu'il sera ajouté les noms des élus arrivant et/ou partant en cours de séances.

#### **II. DELIBERATIONS**

##### **1- Transfert d'immobilisation entre le budget principal et le budget annexe Bâtiments d'accueil**

Monsieur le maire explique qu'il convient de transférer du budget principal au budget annexe Bâtiments d'accueil le bien n° d'inventaire 1341-2014, situé 93-95 avenue de la République à Loriol/Drôme afin de régulariser des écritures comptables rattachées à l'exercice 2019.

**Le conseil municipal,  
Par 21 pour et 5 absentions**

- **AUTORISE** le transfert de l'immobilisation mentionnée ci-dessus, du budget principal au budget annexe Bâtiment d'accueil,
- **AUTORISE** Le Comptable Public à procéder aux écritures comptables d'ordre non-budgétaire nécessaires à ce transfert rattachées à l'exercice 2019.

### **III. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le maire relate sa rencontre avec la Trésorière sur la question de la compensation de la taxe foncière via la part du Département qui reviendra aux communes. Il explique la prise en compte des bases de 2017 pour garantir aux communes les recettes maîtrisées par un coefficient modérateur tenant compte de la situation de chaque commune. Pour Loriol, celui-ci serait d'environ 0,83.

Monsieur Jacques MALSERT s'inquiète de l'érosion des recettes compte tenu d'un coefficient modérateur inférieur à 1 et de la perte pour le Département d'une recette. Il regrette l'action du gouvernement qui affaiblit économiquement les territoires et les représentations des services publics. Il craint pour l'ensemble des citoyens l'effet domino à savoir des ajustements traduits sous forme de baisses pour les secteurs sociaux, culturels et sportifs entre autres.

M. le maire répond que la Trésorière a apporté les chiffres à l'euro prêt. La commune ne perdra pas en recettes. La compensation via la TVA aura des conséquences en effet mais il convient de prendre en compte le transfert des compétences des départements aux régions et intercommunalités qui s'accompagnent d'une baisse des dépenses afférentes. Un vrai débat doit toutefois être mené sur les recettes des départements. Il ajoute qu'il conviendra de travailler étroitement avec l'intercommunalité et notamment sur le foncier bâti des zones d'activités. Il expose son sentiment personnel à savoir l'enjeu pour les départements de travailler le volet social et pourquoi pas une autorité sur les hôpitaux. Il souhaite que la rentabilité ne prenne pas le dessus sur l'humain en provoquant une baisse de la qualité du service public.

Monsieur Jacques MALSERT prend la parole concernant la cérémonie des vœux. Sur la forme, il apprécie que certains élus de la majorité soient venus à cette cérémonie mais regrette que la représentation communale soit plus importante à leurs yeux que les travaux collectifs auxquels ils sont absents. Il a trouvé le maire très adroit et malicieux, le maire ayant annoncé qu'en période pré-électorale il ne pouvait pas faire de bilan. Il estime que le bilan a été fait via les remerciements des partenaires pour les réalisations présentées. Aussi la minorité proposera une tribune dans le prochain bulletin municipal pour communiquer sur ce bilan. Il fait remarquer que sans la présence de la minorité, la majorité ce soir de conseil n'aurait pas eu le quorum.

Monsieur le maire remercie officiellement la minorité d'être présente ce qui permet d'atteindre le quorum. Il répond favorablement à la demande de la minorité en ce qui concerne la revue part à la condition que les éléments lui parviennent jeudi soir au plus tard jeudi soir 23 janvier 2020 au plus tard puisque la revue partira chez l'imprimeur le vendredi 24 janvier 2020. Il explique le titre du Dauphiné a induit en erreur les lecteurs puisqu'il s'agissait bien de remerciements. Il réfute le terme de malice qui signifierait une intention trompeuse et insiste sur les remerciements nécessaires aux financeurs sans qui les projets seraient impossibles.

Monsieur Jacques MALSERT explique sa découverte dans un article sur le conseil municipal des enfants (CME) dans le Dauphiné, du projet des dessins pour les Bouviers et l'intervention du porteur de projet de la roseraie de Mirmande. Il s'interroge si ces initiatives sont bien dans l'esprit du dispositif avec des dessins non libres car contraints. Il demande également les raisons de la présentation du projet roseraie dont l'association porteuse est loriolaise. Il rappelle le vrai sens du CME à savoir un dispositif d'éveil à la citoyenneté et à l'émancipation dans le respect de la liberté de conscience. La démarche lui semble plus intrusive avec une commande précise qui empiète sur l'expression libre des enfants.

Mme Isabelle JAUBERT répond que les enfants du CME souhaitaient construire un char. La chose étant difficilement possible car cela demande un investissement d'environ 6 mois, le Président des Bouviers est venu leur proposer de participer à la réalisation d'une fresque sur le local des Bouviers. Pour se faire il leur a demandé de réaliser des dessins en

intégrant les 3 symboles des Bouviers : l'aiguillon qui est accroché depuis 1922, le logo du patrimoine immatériel et le Lorient emblème des Bouviers. Concernant le projet de l'association Actions Citoyennes Mirmandaises porté par Monsieur LEBRAT, elle explique qu'il s'agit pour les enfants de s'impliquer dans la création d'une porte décorée à l'entrée de Lorient. Certains enfants sont membres de cette association. Monsieur le maire ajoute que cette association reconnue d'intérêt général comptabilisant plus de 220 adhérents est domiciliée sur Lorient chez un adhérent mais que son activité s'organisera sur Mirmande où elle n'a pas pu réunir pour l'instant les autorisations d'urbanisme nécessaire malgré un soutien financier envisagé de La Région, du Département et même de l'Europe. Monsieur le maire remercie les enfants du CME et se félicite de les entendre s'exprimer sur le tri sélectif, une ville plus propre, les mégots de cigarette... Il y voit des raisons de se réjouir pour l'avenir de la commune et remercie particulièrement les directrices des écoles pour le travail pédagogique réalisé.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le maire donne la parole au public qui fait remarquer des demandes non satisfaites telles que ? et un skate park. Monsieur le maire répond que ces projets devront être soumis aux candidats et élus qui seront investis par la suite.

**Le prochain Conseil Municipal est fixé le 27 janvier 2020 à 18h30 puis le 17 février 2020 à 18h30.**

**M. le Maire a clôturé la séance à 19h45**